

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1273 :

Réhabilitation et amélioration environnementale des écoles E. ALBIUS et F. TRISTAN à Bois d'Olives - Consultation des concepteurs suivant la procédure avec négociation - Approbation du coût prévisionnel des travaux et du montant de la prime à octroyer aux candidats admis à présenter une offre

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Affaire n°28/1273 : Réhabilitation et amélioration environnementale des écoles E. ALBIUS et F. TRISTAN à Bois d'Olives - Consultation des concepteurs suivant la procédure avec négociation - Approbation du coût prévisionnel des travaux et du montant de la prime à octroyer aux candidats admis à présenter une offre.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'opération de « Réhabilitation et amélioration environnementale des écoles Edmond ALBIUS et Flora TRISTAN à Bois d'Olives », la Ville envisage de procéder très prochainement à la Consultation des Concepteurs suivant la procédure avec négociation (articles R.2172-2 1° - exception au CONCOURS -, L.2124-1, L.2124-3, R.2124-1, R.2124-3 3°, R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique).

1) Caractéristiques du projet

Le marché à conclure portera sur une mission de maîtrise d'œuvre au sens des articles L.2430-1 à L.2432-2, R.2431-1 à R.2432-7 du Code de la commande publique comprenant une mission de base (AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR), précédée d'une mission complémentaire dite « études préliminaires ».

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

✓ Le terrain d'assiette de l'opération représente une superficie d'environ 12 000 mètres carrés.
✓ Le programme prévoit principalement la réhabilitation complète de tous les bâtiments (surface utile totale des deux écoles 2760 m²), et comprend accessoirement des constructions neuves avec les surfaces utiles suivantes :

Pour l'école E. ALBIUS

- Espaces bâtis : 77 m² (Ex BCD devient Périscolaire) + WC attenants ;
- Espaces extérieurs : 100 m² (Préau) ;
- Amélioration environnementale par traitements paysagers, mobiliers d'usage, signalétiques.

Pour l'école F. TRISTAN

- Espaces bâtis : 55 m² (salle de classe) + WC attenant de 25m² + 1 WC de 25 m² ;
- Espaces extérieurs : 100 m² (Préau) ;
- Amélioration environnementale par traitements paysagers, mobiliers d'usage, signalétiques. Extension de la cour de récréation au NORD contre le terrain de foot.

✓ L'estimation du coût total de l'opération s'élève à **9 450 000,00 € HT**, et est décomposée comme suit :

Phase 0 ECOLE PROVISoire (8 modules):	1 000 000,00 € HT
Phase 1 ECOLE E. ALBIUS :	4 600 000,00 € HT
Phase 2 ECOLE F. TRISTAN :	3 050 000,00 € HT
Phase 3 PLATEAU SPORTIF SYNTHETIQUE :	800 000,00 € HT

2) Modalités de la consultation

A l'issue de la phase de sélection des candidatures, trois candidats seront invités à remettre une offre (conformément à l'article R.2142-17 2° du Code de la commande publique).

La consultation envisagée pour le choix du maître d'œuvre prévoit une remise de prestations de la part des candidats invités à remettre une offre. Ceux-ci devront produire un « Plan programme schématique, planification et phasage des travaux ».

Conformément à l'article R.2151-15 du Code de la commande publique, « l'acheteur peut exiger que les offres soient accompagnées d'échantillons, de maquettes ou de prototypes ainsi que tout document permettant d'apprécier l'offre. Lorsque ces demandes impliquent un investissement significatif pour les soumissionnaires, elles donnent lieu au versement d'une prime. » Par ailleurs, l'article R.2172-5 du Code de la commande publique ajoute « Lorsque l'acheteur [...] n'organise pas de concours, les opérateurs économiques, qui ont remis des prestations conformes aux documents de la consultation bénéficient d'une prime dont le montant est librement défini par l'acheteur. »

Aussi, dans le cadre de la présente procédure avec négociation, **chacun des candidats ayant remis des prestations conformes aux documents de la consultation recevra une prime dont le montant est fixé à 4**

Accuse de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1273-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

000,00 € TTC. Ce montant sera déduit de la rémunération du titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre.
Le financement de cette mesure sera opéré sur la ligne budgétaire : 212 2313 22212001 47.
Préalablement au lancement de la consultation précitée,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le programme des travaux de « Réhabilitation et amélioration environnementale des écoles Edmond ALBIUS et Flora TRISTAN à Bois d'Olivés»,
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux évalué à 9 450 000 € HT,
- **D'AUTORISER** le lancement de la procédure de consultation des Concepteurs suivant la procédure avec négociation (articles R.2172-2 1° - exception au CONCOURS -, L.2124-1, L.2124-3, R.2124-1, R.2124-3 3°, R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique),
- **D'APPROUVER** le montant de la prime à octroyer à chacun des candidats admis à présenter une offre et ayant remis des prestations conformes aux documents de la consultation (soit 3 candidats maximum) à 4 000,00 € TTC.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

